

ANNEXE

État des ratifications au 15 décembre 2019 par groupe électoral

A. Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (Paris, le 14 décembre 1960)

Groupe I¹ (Parties à la Convention : 16 sur 25 = 64 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Allemagne, Andorre, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède	Autriche, Belgique, Canada, Grèce, Irlande, Islande, Saint-Marin, Suisse, Turquie
Groupe II (Parties à la Convention : 22 sur 25 = 88 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Albanie, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Tchéquie, Ukraine	Azerbaïdjan, Estonie, Lituanie
Groupe III (Parties à la Convention : 20 sur 33 = 60,61 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Argentine, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Dominique, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Colombie, El Salvador, Grenade, Guyana, Haïti, Mexique, Paraguay, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Suriname, Trinité-et-Tobago

¹ Israël, État partie à la Convention de 1960, faisait partie du Groupe I avant son retrait de l'UNESCO à compter du 31 décembre 2018.

Groupe IV² (Parties à la Convention : 12 sur 44 = 27,27 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Afghanistan, Australie, Brunéi Darussalam, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Nouvelle- Zélande, Philippines, Sri Lanka	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Inde, Japon, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Pakistan, Palaos, Papouasie- Nouvelle-Guinée, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam
Groupe V (a) (Parties à la Convention : 22 sur 47 = 46,81 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Eswatini, Guinée, Libéria, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Togo, Zimbabwe	Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Zambie
Groupe V (b) (Parties à la Convention : 11 sur 19 = 57,89 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Iraq, Libye, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie	Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Yémen

² La Chine a notifié le 17 octobre 1999 au Directeur général que la Convention continuera de s'appliquer à la Région administrative de Macao de la République populaire de Chine avec effet au 20 décembre 1999. La République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam (cette dernière ayant remplacé la République du Viet Nam) se sont unies le 2 juillet 1976 pour former un nouvel État, la République socialiste du Viet Nam (Viet Nam). À ce jour, le Gouvernement du Viet Nam n'avait pas encore fait connaître sa position à l'égard d'une succession éventuelle.

**B. Convention sur l'enseignement technique et professionnel
(Paris, le 10 novembre 1989)**

Groupe I (Parties à la Convention : 0 sur 25 = 0 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
	Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède, Suisse, Turquie
Groupe II (Parties à la Convention : 3 sur 25 = 12 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Bulgarie, Lituanie, Ouzbékistan	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie- Herzégovine, Croatie, Estonie, Macédoine du Nord, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Monténégro, Pologne, République de Moldova, Tchéquie, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Ukraine
Groupe III (Parties à la Convention : 0 sur 33 = 0 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité- et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Groupe IV (Parties à la Convention : 3 sur 44 = 6,81 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Indonésie, Kirghizistan, Mongolie	Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Nauru, Népal, Nioué, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam
Groupe V (a) (Parties à la Convention : 7 sur 47 = 14,89 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Bénin, Libéria, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Zambie, Zimbabwe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République- Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo
Groupe V (b) (Parties à la Convention : 6 sur 19 = 31,58 %)	
États parties membres du Groupe	États non parties membres du Groupe
Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Oman	Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Libye, Liban, Maroc, Mauritanie, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen